

Civilitéé, Respect, Propretéé !

GUIDE
DES BONNES
PRATIQUES



Credit: Florent Gardin



Credit: Hervé Hote



“Nos comportements civiques sont les garants d’une cité agréable à vivre.”

Chers Arlésiennes et Arlésiens,

Nous aimons tous tellement notre ville d’Arles que nous voudrions la voir propre et belle chaque jour.

Elle mérite que nous soyons tous déterminés à préserver notre beau cadre de vie, pour lequel nous effectuons des investissements inédits.

La Ville a réalisé d’importants efforts en matière de propreté, elle a embauché vingt agents supplémentaires, réorganisé les équipes pour **garantir un travail de proximité plus exhaustif dans nos quartiers et villages** et renforcé les équipements. La Communauté d’agglomération a, de son côté, **réorganisé ses tournées de collecte pour un meilleur service rendu**. Elle rénove les déchèteries (en 2025, à Mas-Thibert tandis que celle de Raphèle va être agrandie) et **développe le tri sélectif dans nos quartiers**.

Une police rurale a été créée : forte de 6 agents, celle-ci **agit au quotidien contre les atteintes à la propreté et à l’environnement** sur l’ensemble du territoire.

Le troisième maillon de ce trio gagnant, et **le plus important, c’est nous, Arlésiennes et Arlésiens**. Notre respect des consignes, nos comportements civiques sont les garants d’une cité agréable à vivre. A ce sujet, ce petit guide rassemble toutes les informations à connaître et les gestes à mettre en pratique au quotidien.

Car la propreté, c’est bel et bien l’affaire de toutes et tous.

Nos agents, les élus, sont à votre écoute pour mettre en œuvre toutes les améliorations nécessaires.

Patrick de Carolis

Maire d’Arles,
Président de la communauté
d’agglomération Arles-Crau-
Camargue-Montagnette

Mandy Graillon

Adjointe à la sécurité, à la propreté,
aux festivités, traditions et culture provençale,
Vice Présidente ACCM en charge des finances,
de la collecte et du traitement des déchets

Ensemble

pour une ville + propre

**Civilité, Respect,
Propreté !**



✓ **Je respecte les jours et heures de collecte** pour sortir mes sacs ou mes bacs.

✓ **Je sors mes poubelles ou mes sacs la veille du jour de collecte**, à partir de 19h ou le matin-même, avant 5h.
Après la collecte, je rentre mon bac le matin même.



✓ **Je dépose** le verre, les textiles, les emballages recyclables, les ordures ménagères **dans les points d’apport volontaire** prévus pour ces déchets et disponibles 7j/7, et non à côté.

✓ **Je trie mes déchets**, c’est bon pour l’environnement et pour ma taxe d’enlèvement des ordures ménagères.



✓ **Je ferme les sacs solidement**.
Je ferme le couvercle du bac.



✓ **Je jette dans les corbeilles à tri** et non au sol.



✓ **Je ramasse** les déjections de mon chien.



Sommaire

4 Mes déchets au quotidien

Déchets recyclables et non recyclables **6**

8 Déchèteries et Réemploi

Propreté Urbaine **10**



Mes déchets au quotidien

La communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette gère la collecte et le recyclage des déchets.

Je réduis mes déchets



Je trie + POUR

- ✓ **LIMITER LES COÛTS** de traitement des déchets
- ✓ **ÉCONOMISER** de l'énergie
- ✓ **RÉDUIRE** les émissions de gaz à effet de serre
- ✓ **PRÉSERVER** nos ressources naturelles



Trier, c'est plus simple :

100% des emballages se trient

LES CONSEILLÈRES DE PRÉVENTION ET DU TRI INTERVIENNENT AUPRÈS DES ARLÉSIENS, dans les écoles, lors d'événements, auprès d'entreprises ou de bailleurs pour informer et sensibiliser à la pratique du tri. Leur mission : informer sur la nécessité de réduire ses déchets et de bien trier, aider les usagers à adopter les bonnes pratiques.

N'HÉSITEZ PAS À LES SOLLICITER :
infocollecte@agglo-accm.fr, Tél. 04 84 76 94 00



Je trouve les jours de collecte en fonction de mon adresse :

- ✓ je consulte la carte interactive webcarto.agglo-accm.fr/collectedechets



Une question sur le tri, la collecte, les déchèteries, les encombrants ?

- ✓ Communauté d'Agglomération ACCM Info Collecte - 4, rue Joseph Rainard
infocollecte@agglo-accm.fr
www.agglo-accm.fr
Tél. 04 84 76 94 00
Lundi au jeudi 8h30-12h / 13h30-16h30
Vendredi 8h30-12h / 13h30-16h



TRIZZY l'assistant numérique pour tout savoir sur le tri des déchets !

- ✓ je scanne ce QR code



Je récupère mes sacs jaunes gratuitement :

- ✓ Accueil d'ACCM
- ✓ Accueil de la Direction technique d'ACCM
- ✓ Mairies annexes des villages
- ✓ Comités d'intérêt de quartier de la Roquette, de Trinquetaille, d'Albaron, de Saliers, de Pont de Crau



Je n'ai pas de bac ou mon bac est cassé :

- ✓ Je contacte Info Collecte
infocollecte@agglo-accm.fr
Tél. 04 84 76 94 00



Déchets recyclables



LES EMBALLAGES ET PAPIERS

- ✓ Tous les papiers, emballages et sacs en plastique, emballages métalliques, emballages cartonnés.

Je recycle mes emballages vidés, non lavés et non emboîtés



LE VERRE

- ✓ Tous les verres d'emballage : bouteilles, bocaux, pots, flacons...

Interdits dans les points d'apport :

vaisselle, faïence, porcelaine, bouchon, ampoule, pot de fleurs.



LES BIODÉCHETS

- ✓ Épluchures et fruits et légumes abîmés, marc de café avec le filtre, feuilles et sachets de thé, fleurs fanées et tonte, coquilles d'œufs...



- ✓ Dans mon composteur individuel que je peux obtenir gratuitement lors d'une distribution organisée par ACCM.

- ✓ Prochainement dans un composteur collectif (faire connaître votre projet de quartier auprès d'ACCM).

Le compost, utilisé dans le jardin :

- ✓ facilite le travail de la terre,
- ✓ améliore la capacité de rétention d'eau,
- ✓ améliore l'apport en nutriments des plantes,
- ✓ réduit le risque de maladies,
- ✓ protège du gel en hiver,
- ✓ prolonge la saison de croissance,
- ✓ remplace gratuitement le terreau !

non recyclables



- ✓ Les déchets organiques qui ne peuvent être compostés : viandes, poissons...
- ✓ Articles d'hygiène : masques, lingettes, couches-culottes...
- ✓ Litières d'animaux
- ✓ Petits objets usés ou cassés (non électriques).

Interdits dans les bacs et les sacs : Appareils électriques, et électroniques, piles, médicaments, produits toxiques (peintures, solvants, ...).

Quoi ?

Où ?

- ✓ Dans les sacs jaunes
- ✓ Dans les bacs jaunes (résidences collectives).



- ✓ Points d'apport volontaire jaunes (Cavalerie-Voltaire, place Wilson, Trébon. Et d'ici fin 2025 : Griffeuille, Barriol, Bigot, Alyscamps).



- ✓ Points d'apport volontaire verts. Je repère les plus proches de chez moi sur la carte de l'agglomération.



Quand ?

- ✓ Collectés tous les mercredis en périphérie
- ✓ Du lundi au vendredi en centre-ville
- ✓ Points d'apport volontaire accessibles 24h/24.

- ✓ Au quotidien

- ✓ Au quotidien

- ✓ Dans les sacs et les bacs noirs
- ✓ Points d'apport volontaire noirs



Il est impératif de bien fermer ses sacs !



- ✓ Deux à sept passages par semaine selon les secteurs.
- ✓ Je trouve mon jour de collecte, en fonction de mon adresse, sur la carte interactive.



Déchèteries et Réemploi

Quoi ?

Plus d'infos sur :

www.agglo-accm.fr/decheteries.html



RÉUTILISATION / RÉEMPLOI



Bibelots
Disques
Jouets
Literie
Livres
Mobilier intérieur
Mobilier de Jardin



DÉCHETS VERTS



Tontes
Feuillages
Plantes annuelles et bisannuelles



AMEUBLEMENT



Mobilier intérieur
Meubles de cuisine
Literie
Mobilier de jardin



BOIS



Palettes
Cagettes
Planches
Contreplaqué
Bois de charpente



ENCOMBRANTS



Revêtements de sols intérieurs (moquette, linoléum...)
Isolants
Bâches plastiques
Verre (fenêtre, miroir...)



DÉBLAIS / GRAVATS



Béton non armé
Cailloux
Carrelage
Ciment
Déblais
Parpaing
Ardoise



Où ?

EN DÉCHÈTERIES :

- ✓ **ARLES-TRINQUETAILLE**
5 000 ancienne route de Saint-Gilles.
Lundi au samedi : 8h-12h / 13h45-17h30
- ✓ **RAPHÈLE**
42, route de la Crau. Lundi au samedi :
8h-12h / 13h45-17h30
- ✓ **SALIN-DE-GIRAUD**
Route de la Mer.
Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi :
9h-12h30 / 14h-17h30

EN POINTS TRI :

- ✓ **MAS-THIBERT** (Déchets verts, bois, métaux, encombrants, déblais et gravats).
Chemin du Cimetière.
8h-12h / 13h45-17h30 (fermé les jeudis et dimanches).
- ✓ **LE SAMBUC** (Déchets verts, bois, métaux, encombrants).
Chemin du Sambuc.
Lundi au jeudi : 8h30-12h30 / 13h30 -16h30
Vendredi : 8h30-12h30
- ✓ **ALBARON** (Déchets verts uniquement).
Rue des Sarcelles.

EN RESSOURCERIE pour le réemploi :

- ✓ **RAPHÈLE ET ARLES-TRINQUETAILLE**
Espaces dédiés au sein des déchèteries.
- ✓ **RESSOURCERIE DU PAYS D'ARLES**
76, avenue de Hongrie . Tél. 09 87 57 95 12
Lundi : 14h-18h
Mercredi au vendredi : 9h-12h30

Je suis un particulier : J'ai accès gratuitement à toutes les déchèteries du territoire d'ACCМ. Je dois me munir de ma carte d'accès et/ou d'une autorisation exceptionnelle pour déposer un gros volume (délai moyen d'obtention : 48h).
Je demande ma carte gratuite ou mon autorisation sur : www.agglo-accm.fr ou auprès d'Info Collecte : Tél. 04 84 76 94 00 / infocollecte@agglo-accm.fr

Je ne peux pas me déplacer ? Les personnes âgées ou à mobilité réduite peuvent prendre rendez-vous pour l'enlèvement gratuit de leurs encombrants en contactant Info Collecte : Tél. 04 84 76 94 00 / infocollecte@agglo-accm.fr

Je suis un professionnel : Je ne peux accéder aux déchèteries publiques arlésiennes. Je dois m'adresser aux filières professionnelles dédiées.



**Plâtre / Métaux
Cartons / Textile
Electroménagers
Produits dangereux
Batterie / Huiles
Piles / Ampoules**

Propreté urbaine

Ce que fait la ville...

LA VILLE D'ARLES GÈRE LA PROPRETÉ DES ESPACES PUBLICS.

Elle a mis en place un plan d'amélioration en 2024 en renforçant et en réorganisant les équipes de nettoyage, désormais toutes dédiées à un secteur en particulier.

70 agents sont mobilisés au quotidien pour assurer cette mission. Ils sont équipés pour balayer mécaniquement et manuellement les rues d'Arles et les villages.

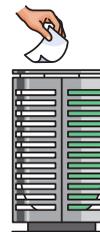
LA VILLE D'ARLES LUTTE CONTRE LE FLÉAU DES DÉPÔTS SAUVAGES.

Les agents de la Police rurale, compétents en matière de code de l'environnement et aux pouvoirs de police judiciaire plus étendus que la police municipale, disposent de nouveaux outils. **Les pièges photos**, judicieusement placés, leur permettent de retrouver aisément les contrevenants.



... Ce que je dois faire

JE TRIE MES DÉCHETS



- ✓ aussi sur la voie publique, en utilisant les corbeilles de tri, qui récoltent les déchets recyclables (canettes, emballages) et les déchets non recyclables, dans deux sacs dédiés.

JE JETTE MES MÉGOTS

- ✓ avec les déchets non recyclables. Je ne les jette pas au sol.



Amende encourue
135€ !

JE RAMASSE LES CROTTES DE MON CHIEN

- ✓ Je me munis de sacs pour les déjections de mon chien. Ils sont disponibles gratuitement en ville aux lieux indiqués sur la carte interactive.



Amende encourue
135€ !

JE SIGNALER UN PROBLÈME OU UNE INCIVILITÉ

Via la plateforme demarches.arles.fr



JE NE FAIS PAS DE DÉPÔT SAUVAGE

- ✓ Même à proximité des bacs, il est interdit de déposer les végétaux, gros cartons, meubles, matériaux, ... **Tout ce qui ne va pas dans la poubelle va en déchèterie** (Voir les pages 8 et 9 de ce document).
- ✓ Même si le point d'apport volontaire est plein.

JE SORS MES POUBELLES LES JOURS DE COLLECTE

- ✓ Entre 19h la veille et 5h, sinon je les garde chez moi, en aucun cas je ne les laisse dans la rue, même à proximité des conteneurs.



Chez nous,

pas d'ordures
dans l'Histoire

**SORTIE DES POUBELLES
LES JOURS DE COLLECTE
2 À 7 FOIS / SEMAINE,
de 19h la veille jusqu'à 5h le jour de collecte**

Il est interdit de déposer ses poubelles
hors des points d'apport volontaire et
en dehors des créneaux de collecte.

Amende encourue
jusqu'à : **1 500 €**



**Civilité, Respect,
Propreté !**

ACOM
Arles Cru Comarques Montagnette

ARLES
Patrimoine mondial
de l'Humanité

